

SIVOS ARS-GIMEUX

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2014

Le Comité du SIVOS est convoqué par Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente, le trois novembre deux mil quatorze pour la tenue d'une séance ordinaire le treize novembre deux mil quatorze à vingt heures trente.

Ordre du jour :

- COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE ;
- CONSEIL D'ECOLE DU 04/11/2014 ;
- PROJET CIRQUE ;
- PERSONNEL :
 - Réunion des agents du 12/11,
 - Départ d'une remplaçante,
 - Renouvellement de congé parental,
 - Divers.
- INDEMNITES DU PERCEPTEUR ;
- DELIBERATION MODIFICATIVE ;
- QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mil quatorze, le treize novembre à vingt heures trente, le comité du SIVOS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente.

Etaient présents : MM. Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Michèle LAGARDE, Xavier JOURDAIN, Philippe LAFFORT, Sylvie AUGUIN.

Invités : Mme TOURNADRE, Maire d'Ars, Mme Chantal NADEAU, Maire de Gimeux.

Absents excusés : MM. Claude CHATEAU, M. DEREUMAUX, directeur de l'école d'Ars Melle GATTI, directrice de l'école de Gimeux.

1. COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014

Aucune observation n'étant émise, il est procédé à la signature de la séance.

2. CONSEIL D'ECOLE DU 04/11/2014

Madame la Présidente fait lecture du compte rendu.

Précision concernant le SIVOS :

- La fête de Noël des écoles aura lieu à la salle des fêtes de Gimeux,
- La classe découverte des maternelles à l'île d'Oléron sera autofinancée par Melle GATTI.

Madame TOURNADRE informe des possibilités de visite de la Base aérienne 709 par les enfants.

3. PROJET CIRQUE

Madame la Présidente informe que :

Le chapiteau pourra être installé sur le terrain d'entraînement de foot à Ars.
Les gradins seront gratuits.

La participation du SIVOS depuis le début des classes de neige ou découverte s'élève en moyenne à environ 2000 € par an. Elle propose que le SIVOS finance le projet cirque à hauteur de 2000 €.

Elle présente également le devis des transports Ars-Gimeux pour les maternelles pendant les deux semaines d'entraînements. Il s'élève à 288 € pour les 8 jours. Elle propose aussi de le financer.

Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2015.

Arrivée de Mme AUGUIN : 21h15

Madame la Présidente propose de demander une subvention exceptionnelle à chaque mairie ayant des enfants scolarisés dans le RPI (Ars, Gimeux, Salignac). Un courrier sera préparé.

Madame la Présidente s'est renseigné auprès du Conseil général pour l'attribution d'une éventuelle subvention. Ce projet ne peut être financé car les aides attribuées ne peuvent l'être que pour un public autre que maternelles et primaires. De plus le projet doit être monté par une association. Cependant une subvention pour le matériel nécessaire à acquérir est peut-être possible. La demande doit être faite par chaque Commune. Il resterait ainsi la propriété des écoles.

4. PERSONNEL

Madame la Présidente informe de la poursuite du congé parental de Melle Myriam CHAPEAUCOURT du 26/11/2014 au 25/05/2015.

Elle informe également de la demande de non renouvellement de contrat de Mme Catherine JOUSSON, remplaçante de Melle Myriam CHAPEAUCOURT. Un conseil sera demandé auprès de Pôle-emploi et un contact sera pris, en premier, avec la remplaçante habituelle pour ce poste, Mme Sophie VILLEDIEU.

Plusieurs problèmes vont se poser en 2015 :

Le contrat CAE de Melle Elodie JOUSSON prend fin le 09/02/2015 et ne pourra pas être renouvelé ;

Et le départ à la retraite de Madame Jocelyne BARDET, vraisemblablement au 01/11/2015. Cette dernière sera à remplacer dès septembre compte tenu de ses heures à récupérer.

Une demande de contrat aidé devra être faite auprès de Pôle emploi pour palier à un de ces départs.

Madame la Présidente a informé les agents qu'ils pouvaient faire une offre de candidature pour le poste de Mme BARDET.

Réunion des agents du 12/11

Des remarques ont été faites sur les plannings, notamment le temps de repas de 20mn est trop juste. Seule, Madame GIRAUD est à l'aise avec ses horaires. Suite à la demande des enseignants d'Ars, que les toilettes soient faites après la demi-journée du mercredi, La présidente informe qu'elle a rajouté 20mn au temps de Catherine JOUSSON, le jeudi matin avant son service à la cantine afin d'y effectuer un nettoyage succinct.

La présidente a informé les agents que les heures complémentaires seront payées le mois suivant celui où elles auront été effectuées. Les heures normales des agents non titulaires remplaçants seront arrêtées à la date où les salaires sont mandatés.

Les heures de réunions des agents n'ont pas été payées jusqu'à présent. Ces heures étant des obligations pour les agents, elles seront payées à compter de

l'élection du présent bureau. De même pour les heures de déplacement pour faire le plein d'essence.

Régime indemnitaire du personnel

Madame la présidente donne lecture de la délibération prise par le bureau précédent en 2013 et présente le tableau de l'indemnité d'administration et de technicité qui avait été versée aux agents en 2013 ainsi que le calcul sur les mêmes bases pour 2014.

Les membres du SIVOS décident d'attribuer le régime indemnitaire sur les mêmes bases qu'en 2013 et de verser en plus à l'agent en contrat CAE une prime de fin d'année calculée sur la même base que l'indemnité des agents titulaires et de verser cette prime au prorata du temps effectué entre le 01 novembre 2013 et le 31 octobre 2014.

Votants : 5, pour : 5, contre : 0, abstention : 0

DELIBERATION 2014-08-NOVEMBRE- 01 DELIBERATION 2014-08-NOVEMBRE- 01bis

Reçue en Sous-préfecture

5. INDEMNITES DU PERCEPTEUR

Madame la Présidente informe les membres du SIVOS que, suite au renouvellement du Comité du SIVOS, il est nécessaire de décider de l'attribution des indemnités du percepneur. Les précédentes années le SIVOS décidait d'attribuer les indemnités au taux de 50% en raison du peu de demandes faites à Monsieur le Percepneur.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident d'accorder une indemnité de conseil, à Monsieur le receveur, au taux de 50 % et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à compter de l'année 2014.

Votants : 5, pour : 5, contre : 0, abstention : 0

DELIBERATION 2014-08-NOVEMBRE- 02

Reçue en Sous-préfecture

6. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. RELATIVE A L'INTERIM

Madame la Présidente fait part au Comité du SIVOS de l'existence d'un service d'intérim proposé par le Centre de Gestion de la F.P.T. de la Charente. Elle rappelle que, par son intermédiaire, des agents non titulaires peuvent être recrutés par le Centre de Gestion de la F.P.T. en vue de leur mis à disposition des collectivités :

- Soit pour occuper une mission correspondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- Soit pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent contractuel,
- Soit pour occuper un emploi vacant ne pouvant être pourvu immédiatement selon les conditions statutaires.

Ce dispositif permet la prise en charge par Pôle emploi, après la fin de leur engagement, des personnes recrutées sans avoir besoin d'adhérer à cet organisme.

Madame la Présidente expose le contenu de la convention. Elle précise que la signature de cette convention est sans engagement pour la collectivité. Il n'y a facturation qu'à partir du jour où il sera demandé la mise à disposition d'un agent pour une mission.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident de bénéficier de la prestation « Intérim » du Centre de Gestion de la F.P.T. telles qu'elles figurent dans la convention et d'autoriser La Présidente à signer ladite convention et tout acte en découlant.

Votants : 5, pour : 5, contre : 0, abstention : 0

DELIBERATION 2014-08-NOVEMBRE- 03

Reçue en Sous-préfecture

7. QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente fait part de la réunion prévue le 2 décembre avec le Directeur d'Académie concernant l'organisation 2015/2016 et les suppressions éventuelles de postes. Monsieur CHATEAU et Madame LAGARDE y seront présents.

Prochaine réunion : jeudi 11 décembre 2014 à 20h30

Le ramassage des jouets « Noël pour tous » de Grand Cognac aura lieu le 05/12. La présence d'un membre du SIVOS est nécessaire lors de la collecte. Une réunion d'information est prévue le 20/11/2014.

Questions diverses : néant

Fin de séance 22h30